



# État de la recherche

## Services correctionnels rentables

**MOTS CLÉS :** *coûts-avantages, principes du risque, du besoin et de la réceptivité, services correctionnels, récidive*

### Ce que cela signifie

Il ne fait aucun doute que les services correctionnels conformes au modèle fondé sur les principes du risque, du besoin et de la réceptivité (modèle RBR) constituent les approches les plus rentables pour ce qui est de réduire la récidive. Étant donné que les interventions et les services offerts par le Service correctionnel du Canada (SCC) s'appuient sur le modèle RBR, cette constatation donne à penser que, du point de vue fiscal, les approches adoptées par le SCC représentent un moyen approprié de respecter son mandat prescrit par la loi, lequel consiste à aider les délinquants à devenir des citoyens respectueux des lois.

### Ce que nous avons constaté

Dans une analyse portant sur plus de 50 études de recherche menées dans diverses administrations, Romani et coll. (2012) ont constaté que les services fondés sur le modèle RBR coûtent environ la moitié de ce que coûtent les services qui ne respectent pas ces principes ou qui correspondent aux méthodes de punition traditionnelles.

Même si les coûts initiaux et quotidiens étaient semblables pour les services fondés sur le modèle RBR et pour ceux non fondés sur ce modèle, tant la durée de la prestation des services que l'efficacité de ceux-ci en ce qui touche la réduction de la récidive ont contribué aux différences globales importantes sur le plan des coûts. Plus précisément, on a démontré que les services fondés sur le modèle RBR affichaient des taux supérieurs de réussite (c.-à-d. qu'ils étaient plus efficaces pour ce qui est de réduire la récidive) et qu'ils permettaient donc de réaliser des économies à long terme. Pour ce qui est des services non fondés sur le modèle RBR, la participation tendait à s'étendre sur une plus longue période, peut-être en raison d'une moindre efficacité de ces services; en effet, les délinquants recevaient habituellement ces services pendant environ trois mois de plus que ce qui était nécessaire dans le cas des services correspondant au modèle RBR.

Ces constatations sont appuyées par des recherches antérieures ayant démontré que les fonds investis dans les programmes du SCC fondés sur le modèle RBR étaient compensés par les économies découlant de la participation aux programmes, si l'on tient compte des aspects tels que la réduction des coûts d'incarcération de même que des coûts associés à la récidive que doit assumer le système de justice pénale (Conference Board du Canada, 2009). Même si ces données ne sont pas particulièrement récentes, il n'y a aucune raison de croire que la situation a changé.

### Ce que nous avons examiné

Les interventions et les services du SCC s'appuient sur les principes du risque, du besoin et de la réceptivité, c'est-à-dire que le SCC évalue le risque, cible les besoins liés aux facteurs criminogènes – selon l'intensité qui correspond au niveau de risque – et choisit les interventions pouvant entraîner des changements et correspondant aux caractéristiques du délinquant (Andrews, Bonta et Hoge, 1990).

On a constaté que les interventions et les services fondés sur le modèle RBR sont efficaces pour réduire le risque de récidive (p. ex., Andrews et Bonta, 2010); cependant, on a accordé une moins grande attention à la rentabilité des approches conformes à ces principes. Ainsi, la présente étude résume les travaux de recherche qui comparent la rentabilité des approches correspondant au modèle RBR à celle d'autres approches du point de vue des résultats liés à la réduction de la récidive.

### Bibliographie

- Andrews, D.A. et Bonta, J. (2010). Rehabilitating criminal justice policy and practice, *Psychology, Public Policy, and Law*, 16(1), 39-55.
- Andrews, D.A., Bonta J. et Hoge, R.D. (1990). Classification for effective rehabilitation: Rediscovering psychology, *Criminal Justice and Behaviour*, 17,19-52.
- Conference Board du Canada. (2009) *Les avantages fiscaux nets des programmes du SCC pour le gouvernement fédéral* (rapport de recherche R-208), Ottawa (Ontario), Service correctionnel du Canada.
- Romani, C., Morgan, R., Gross, N., et McDonald, B. (2012). Treating criminal behaviour: Is the bang worth the buck?, *Psychology, Public Policy, and Law*, 18(1), 144-165.

### Pour de plus amples renseignements

Vous pouvez joindre la [Direction de la recherche](#) par courriel ou par téléphone au 613-995-3975.

Vous pouvez également visiter le site Internet pour une liste complète des publications de recherche.

**Préparé par :** Mary Ritchie et Renée Gobeil

